

Finances publiques : Châtillon garderait sa trésorerie

Le projet de réorganisation des services de la direction générale des finances publiques présenté au printemps avait grandement inquiété les élus de la com'com du Châtillonnais, qui avaient alors voté une motion pour le maintien des services fiscaux sur le territoire. Aujourd'hui, le projet évolue.

Même s'il ne s'agissait que d'un projet ensuite soumis à concertation, la réorganisation des services fiscaux avait provoqué la grogne des élus du Châtillonnais.

En cause notamment, le transfert de la gestion comptable à Is-sur-Tille et la fermeture des trésoreries de Châtillon-sur-Seine et Recey-sur-Ource.

Une motion prise par les élus

« Après m'être rendu sur les sites de Recey-sur-Ource et de Châtillon-sur-Seine, afin d'échanger sur les solutions envisageables avec le personnel, une rencontre avec le directeur régional des finances publiques a permis de lui exposer les conséquences néfastes de ce projet pour le Châtillonnais, notamment en ce qui concerne la perte de proximité des services. [...] Le 25 juin 2019, j'ai proposé aux élus de la communauté de communes d'adopter une motion afin de défendre ce service public en



Le centre des impôts à Châtillon-sur-Seine. Photo LBP/FA. G.

milieu rural », rappelle Jérémie Brigand, président de l'intercommunalité.

Un nouveau projet transmis au ministère

« Nous pouvons nous réjouir que la grande majorité des points de cette motion soit reprise dans le nouveau projet qui sera transmis au ministère. C'est la preuve que l'échelon intercommunal est la solution pour riposter efficacement et peser dans les négociations », fait savoir Jérémie Brigand *via* un communiqué de presse, avant de lister : « Comme nous le demandions dans notre motion, nous avons obtenu : la conservation d'un servi-

ce de gestion comptable des communes dans le Châtillonnais (à Châtillon-sur-Seine, ndlr) afin de gérer les 338 budgets du périmètre de notre intercommunalité ; la création de permanences délocalisées à Baigneux-les-Juifs et Laignes, communes jusqu'à ce jour non desservies, ainsi que le maintien des permanences à Montigny-sur-Aube, Aignay-le-Duc et Recey-sur-Ource ; la création d'un poste pour un second conseiller qui sera basé à Recey-sur-Ource ».

Un projet ni arrêté, ni validé

L'accueil du public, qui devait être supprimé dans le Châtillonnais, évolue, dans ce pro-

Le projet qui avait été dévoilé au printemps

Selon le projet de réorganisation proposé au printemps, le service impôts des particuliers (SIP) actuel de Châtillon-sur-Seine fusionnait avec celui de Dijon, et fermait. Ce projet prévoyait aussi la création de deux antennes fiscales – avec une vingtaine d'emplois chacune, dont une à Châtillon-sur-Seine – pour faire des travaux de masse et de l'accueil téléphonique. Et toujours selon ce projet, dans les structures fiscales, on avait plus que deux services impôts des entreprises (SIE) : un à Dijon et l'autre à Beaune. L'accueil de proximité du public était aussi assuré dans 22 points de contacts (possibilité de rendez-vous et visioconférence). Enfin, les structures du secteur public local (SPL) se retrouvaient sur cinq services de gestion comptable - c'est celui d'Is-sur-Tille qui s'occupait entre autres du Châtillonnais - donc les trésoreries de Recey et de Châtillon disparaissaient. Notons aussi que pour le Châtillonnais, il n'y avait qu'un seul conseiller SPL. Dernier point, en plus des actuels accueils de proximité à Montigny et Aignay, un nouveau était créé à Recey-sur-Ource.

jet. Et resterait « finalement ouvert, notamment pour les questions fiscales des particuliers qui seront accueillis au centre de gestion comptable, et sur les sites de proximité localisés dans les anciens chefs-lieux de canton », commente Jérémie Brigand. Seul point noir dans l'évolution du projet soulevé par l'élu : « Le transfert du service impôts des particuliers (actuellement à Châtillon-sur-Seine, ndlr) à Montbard ». « Ce projet n'est pas parfait, mais la détermination des élus et des conseils

municipaux a permis des avancées positives pour le Pays châtillonnais », conclut l'élu. Mais rien n'est acté.

Contacté, Jean-Paul Catanesse, directeur régional des finances publiques, souligne : « La phase de concertation n'est pas terminée. On continue de travailler. Rien n'est arrêté. Tout reste au conditionnel, même si le projet évolue avec ces hypothèses. Une fois le projet validé, sa mise en place s'étalerait jusqu'en 2023 ».

Astrid GAYET